

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/4930  
18 août 1961  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT DU LIBERIA AU  
CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de signaler qu'il a reçu du représentant permanent du Libéria auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre du 16 août 1961 l'informant que M. Christie W. Doe a été nommé représentant suppléant du Libéria au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs valables.

-----